

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 331 27 mars 1950

n° 331 27

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 mars 1950

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro
31 mars 1950

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : «

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er avril 1950, sera enre gistrée. publiée et communiquée partout où besoin sera. » Lire : «

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 19 février 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout 1950, jour de son débarquement chef du service météorologique où besoin sera.